



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



TIREURS DE BALL-TRAP

CRÉEZ VOTRE COMPTE
SIA AVANT LE
5 JANVIER 2026



Vous êtes licencié, ou ancien licencié, de la **fédération de ball-trap** et vous détenez au moins une arme ?

Dès le **6 janvier 2025**, vous devrez obligatoirement créer un compte personnel dans le **SIA*** pour **acquérir, détenir, faire réparer ou vendre une arme à feu.**

**ATTENTION : Un seul compte SIA par détenteur - si vous avez déjà un compte chasseur ou tireur sportif, il vous suffit d'y ajouter la qualité ball-trap*

Pour créer son compte en quelques minutes :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

*En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier,
ou auprès de son club*

